



# Naturalisation Française

Par **mariana**, le **05/09/2018** à **11:49**

Bonjour,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour le temps que vous allez prendre pour me lire et pour me répondre.

Situation : je vis en France depuis que j'ai 3 ans.

J'ai découvert, à l'âge de 15 ans, que je n'avais pas nationalité française. Je suis allée à l'école, j'ai fait un peu de saison puis je me suis mise sérieusement à travailler, à faire une formation je suis devenue aide-soignante depuis 2011., J'ai un titre de séjour de 10 ans que j'ai renouvelé une seconde fois en début d'année.

Suite à des difficultés pour me procurer mes documents, (actes ou extraits...). Une fois tous mes documents enfin réunis, j'ai fait ma demande de naturalisation et je devrai recevoir la réponse d'ici l'été prochain. Je paye mes impôts dans les temps, mes factures, je n'ai pas de souci au niveau de la loi.

En revanche, ma question : Actuellement je suis en congé parental et mes revenus ont énormément baissé et je suis tous les mois encore plus à découvert que le mois précédent et mon banquier me dit qu'il ne peut pas faire un rachat de crédit sachant qu'il m'avait déjà racheté mon crédit il y a déjà un petit moment.

Depuis le début d'année, j'essaye de trouver des solutions pour mes revenus, j'ai aussi demandé à mon banquier si c'était possible de diminuer mes mensualités le temps que je puisse reprendre le travail mais il ne le veut pas et maintenant, il y a des frais de dépassements ou de courriers qui viennent en plus de mon découvert.

Je me prive de tout, parfois je m'empêche de manger pour économiser.

Je me suis renseigné auprès d'un autre conseiller de banque identique à la mienne. Il a regardé avec moi mon compte, il a vu que je ne suis pas dépensière. Il m'a proposé de déposer un dossier de surendettement.

Est-ce que, si je fais cette demande de surendettement, ça ne va pas me bloquer pour la naturalisation ?

Merci beaucoup pour votre réponse.

Cordialement,

Mariam.

Par **youris**, le **05/09/2018** à **12:59**

bonjour,

une des conditions pour obtenir votre naturalisation, est de disposer de ressources stables et suffisantes.

Le fait que vous déposiez un dossier de surendettement n'est donc pas un élément favorable dans votre demande, vous risquez d'avoir un ajournement.

salutations

Par **mariana**, le **05/09/2018** à **13:44**

Bonjour Youris.

Merci pour vos conseils.

Ça fait tellement longtemps que je rêve d'avoir ma nationalité. J'ai eu mon rendez vous avec un agent de la préfecture en début d'année pour déposer mon dossier, eu les gendarmes qui sont passés chez moi à l'improviste, vérifier mes dires et approuver mon dossier. Comme dit au mail précédent, je vais savoir si ou non je suis Naturalisé Française. Je vais donc voir comment m'en sortir sans passer par le recouvrement.

Merci pour votre réactivité de réponse.

Bonne journée.

Mariana.